

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 janvier 2016 à 20H30 sur convocation du 20 janvier 2016

PRÉSENTS : *Didier BASCLE - Michel CHAILLOU - Ludovic DESRENTES - Serge GOUINAUD - Patricia LOIZEAU - Jean-Michel MARIE - Mireille NEAU - Viviane PERROGON - Sylvie ROUX - Michel VOTAT, Sonia SEYNAT*

ABSENTS :

Isabelle BONNIN, Jacques CORNET- Benjamin NICOLEAU

Amandine GENAUD- a donné pouvoir à Sylvie ROUX

Sylvie ROUX a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

Correction du compte rendu du précédent conseil municipal

Au point numéro 6, la phrase "le demandeur n'étant pas propriétaire sur la commune" est remplacée par "le demandeur n'étant pas propriétaire de jeunes vignes sur la commune"

Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides par Mme GAUFILLET du Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO)

Présentation par Clémentine GAUFILLET, du SYMBO, de l'intérêt de la protection et la préservation des zones humides.

Mme GAUFILLET explique que le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux, plans d'action qui répond à l'obligation de résultat de la Directive cadre européenne sur l'eau pour atteindre le "bon état" des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral) impose que soient identifiées les zones humides. Le SDAGE demande que les communes réalisent un inventaire des zones humides, des haies et de l'effet des haies, sur leur territoire et le prennent en compte dans leur PLU.

Le Syndicat mixte de la Boutonne peut assister gratuitement la commune pour la mise en œuvre d'une étude d'inventaire des zones humides.

Un inventaire zones humides coûte de 10 000 € à 15 000 € et peut être subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 80 %.

Elaboration du PLU : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par Mme KAPNOUGEL de la Communauté de communes

Mme KAPNOUGEL explique que l'arrêté du PLU doit être pris avant fin juin 2016. Le PLU doit prendre en compte les prescriptions du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Elle explique que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les directives du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Boutonne et du SAGE Charente.

Mme KAPNOUGEL présente les orientations générales du projet de PLU de la commune.

1) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui seront complétées au fur et à mesure de la procédure de concertation et qui serviront de référence pour la poursuite des études.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD

2) ETUDE SUR LES ZONES HUMIDES

Présentation du déroulement de la démarche d'inventaire des zones humides qui doit être faite avant l'arrêt du PLU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides, réseau bocager et réseau hydraulique sur le territoire communal ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - Lancer une consultation pour missionner un bureau d'études spécialisé ;
 - Lancer le marché correspondant (procédure adaptée) ;
 - Signer les documents afférents à cette affaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour cette étude, notamment auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

3) CONVENTION POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE POUR L'ACCESSIBILITE

Concerne l'agenda d'accessibilité programmée.

Le Maire présente les propositions de différents prestataires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mises aux normes programmés dans le cadre la mise en œuvre de l'AD'AP.

Le conseil souhaite avoir plus d'éléments pour se prononcer sur ce sujet. La décision est reportée au prochain conseil avec d'autres propositions.

4) CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

L'EPF offre la possibilité d'assister la commune pour les actions foncières concernant des opérations de densification de l'urbanisation en cœur de bourg.

Il s'agit d'une convention entre la Commune, la Communauté de communes des Vals de Saintonge et l'établissement public foncier de Poitou Charentes.

L'EPF peut négocier et acheter à la place de la commune avec accord préalable de la commune.

Les secteurs concernés sont le secteur à proximité de la gare et le secteur près du lotissement Les Ormeaux, identifiés comme zones à urbaniser dans le projet de PLU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec l'EPF.

5) DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE A L'EPF SUR DEUX SECTEURS

Afin de mener à bien les prestations qui lui sont confiées par la convention précitée, l'EPF a besoin d'être délégataire du droit de préemption.

Le conseil, à l'unanimité, décide de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF, uniquement sur les périmètres définis dans la convention et pour la durée de la convention conclue avec l'EPF et de ses avenants éventuels.

6) AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Monsieur le Maire présente les plans du projet au stade APD (avant projet détaillé). Le montant des travaux est estimé à 173 000 € HT

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 17 300 € HT, soit 10% du montant estimé, hors taxe, des travaux au stade APD.

7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE SORTIE CLASSE DECOUVERTE DES CM2

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de la classe de CM2 de l'école primaire, pour leur sortie "Classe découverte" au Chambon (16), du 4 au 8 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 18 € par enfant de Saint Hilaire de Villefranche.

Un animateur de la communauté de communes accompagnera ce séjour.

8) APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose que pour faire suite à la loi NOTRe, deux compétences auparavant optionnelles ont été introduites dans le bloc de compétences obligatoires (aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers)

De plus, il convient de prendre acte de la création de la commune nouvelle d'Essouvert modifiant ainsi la composition de la communauté de communes qui passe de 112 communes membres à 111 à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de "Vals de Saintonge Communauté"

9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre des avancements de grade à l'ancienneté, pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose la création et la suppression des postes suivants :

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 15/35ème et suppression du poste d'adjoint administratif de 1ère classe 15/35ème

Création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à 28/35ème et suppression d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe au 23/08/2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications ci-dessus, au tableau des effectifs.

10) CONTROLE DES POINTS DE DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE

La RESE propose une maintenance des points de défense incendie de la commune, pour 975 € HT par an.

Le chef du centre de première intervention de la commune a informé le maire que les pompiers volontaires effectuent régulièrement un contrôle des points de défense incendie.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne donner aucune suite à ce devis, pour le moment.

11) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ le FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) nous informe de sa nouvelle adresse. La Communauté de communes Vals de Saintonge est abonnée au FDGDON pour le territoire.

- ✓ La Dotation global de fonctionnement n'est pas encore attribuée pour 2016, mais la commune va recevoir des acomptes mensuels basés sur les montants attribués l'année précédente.

✓ Point sur les festivités :

- Le repas des aînés aura lieu le 12 mars 2016 (repas + animation)

Deux devis ont été demandés, le traiteur retenu, M. Demolle fera le repas pour 21 € par personne service compris

L'animation sera faite par "Vade-Retro-Animation" pour un montant de 400 € + SACEM.

Le montant de 25 € a été retenu pour facturation aux personnes de moins de 65 ans et aux habitants hors commune.

- Chapiteau en vals de Saintonge aura lieu du 17 au 24 mars.

L'installation se fera le 16/03 et le démontage 25/03 avec l'aide des agents municipaux.

- ✓ les 6 et 7 février un petit cirque traditionnel va s'installer sur la commune, sur la place du champ de foire, après avis favorable du Maire.
- ✓ Zone d'Activités Les Varennes : sur les deux parcelles disponibles, un artisan s'est porté acquéreur au prix de 9 € le m², pour l'une. Et pour l'autre, le quai qui la traverse sera démoli pour aplanir le terrain et en faciliter la vente.
- ✓ Abri bus école primaire : réfection et modification pour l'étanchéiser définitivement

Fin de séance à 23h05

Le Maire,
Didier BASCLE



Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>